

FACE VAL DE MARNE est un club d'entrepreneurs engagés pour l'intérêt général. En tant qu'acteur économique ancré sur le territoire, vous souhaitez associer votre structure à des actions d'inclusion et, plus largement, rejoindre l'élan sociétal des Entreprises (RSE) en Val-de-Marne. **Bienvenue !**

Agréée par la Fondation FACE, reconnue d'utilité publique, vous pouvez choisir de verser le solde de 13 % de la taxe d'apprentissage à FACE Val de Marne au titre de ses activités en faveur de « l'orientation tout au long de la vie » (en application du °13 de l'article L6241-5 du Code du Travail).

1 - Structure et contact(s) :

Raison sociale / entité :

Activité : Effectif en 2024 :

Adresse du siège social :

Code postal : Ville :

Prénom, Nom & fonction du dirigeant :

Contact direct de FACE Val de Marne (Prénom, Nom, fonction)

Téléphone : Courriel :

Autre contact (Prénom, Nom, fonction)

Téléphone : Courriel :

Adresse de correspondance (si différente du siège social) :

J'accepte de recevoir les informations et actualités de FACE Val de Marne : Oui Non

2 – En 2025, je souhaite soutenir l'association FACE Val de Marne en tant que :

- Membre-donateur Membre-cotisant Donateur-sympathisant.e
- J'envisage que FACE Val de Marne bénéficie d'une partie du Solde de la Taxe d'Apprentissage 2025, au titre des actions entreprises en faveur de l'« orientation tout au long de la vie » auprès des publics vulnérables

La tranche d'effectifs de ma structure se situe : À moins de 10 salarié.es de 11 à 49 salarié.es
 de 50 à 199 salarié.es > 200 salarié.es Autres (chambres consulaires, etc.)

Membre-donateur

Cotisation + don (Cf. modalités de versements au verso)

- < de 10 : 250 € + don 250 € 11 à 49 : 650 € + don 650 € 50 à 199 : 1 200 € + don 1 200 € > 200 : 2 300 € + don 2 300 €

NB : coût réel total après déduction fiscale (60% du montant du don) selon la tranche d'effectif :
 = 350 € = 910 € = 1 680 € = 3 220 €

Don libre d'un montant de : € limité à 0,5% du chiffre d'affaires total Hors-Taxes.

Membre-cotisant

Cotisation (Cf. modalités de versement au verso)

- < de 10 : 300 € 11 à 49 : 700 € 50 à 199 : 1 350 € > 200 : 2 400 €
 1 600 € en tant qu'institution du monde économique (chambre consulaire, syndicat, fédération, etc.)

Donateur-sympathisant.e

Don au club FACE Val de Marne (Cf. modalités de versement au verso)

Je verse la somme de € au bénéfice de FACE Val de Marne

Réduction de 60% du don appliqué directement sur l'impôt, dans la limite 0,5% du chiffre d'affaires total H. T.

Merci de renvoyer ce formulaire accompagné d'un duplicata de règlement(s) ou ordre(s) de virement(s) par courriel ou courrier postal : 43 rue du Moulin Bateau, 94380 Bonneuil-sur-Marne.

Contact cotisation, don : Yamina BEZINE : y.bezine@fondationface.org - 01 48 52 15 58 ou valdemarne@fondationface.org

NB : les libellés et RIB cotisation et/ou don, Cf. modalités de versement au verso.

- Concrétiser son engagement sociétal et faire grandir ses engagements
- Mettre en œuvre les valeurs de l'entreprise, et s'associer à des actions & expérimentations concrètes, innovantes, en phase avec les besoins et enjeux de l'entreprise
- Valoriser sa marque employeur ; faire connaître son engagement auprès des acteurs publics
- Promouvoir ses métiers et identifier de futurs collaborateurs
- S'appuyer sur l'expertise d'interlocuteurs dédiés pour des formations, conseils, diagnostics, accompagnements sur différents sujets : RSE, égalité, diversité, inclusion...
- Profiter de la force d'un réseau d'entreprises, résolument inscrit dans une relation partenariale avec les acteurs institutionnels du territoire Val-de-Marnais
- Utiliser le logo « FACE Val de Marne » dans ses communications ; renforcer sa visibilité via site web, rapport d'activité, et autres communications FACE Val de Marne

Date : / / Signature & Cachet de l'entreprise

MODALITÉS DE VERSEMENT(S) 2025

Membre-cotisant

- Virement sur compte CIC FACE Val de Marne **IBAN** n° FR76 3006 6103 3600 0202 -0650 196 BIC-CMCIFRPP
- Chèque à l'ordre de «**FACE Val de Marne**»

Membre-donateur : Versement et attestation signée ci-dessous pour reçu fiscal

- La cotisation : versement direct à FACE Val de Marne. Cf. modalités «membre-cotisant»
- Don : se reporter aux modalités « Donateur-sympathisant »

Donateur-sympathisant : versement & attestation signée ci-dessous pour édition du reçu fiscal

- Chèque à l'ordre de « **FACE Val de Marne** », à adresser : FACE Val de Marne
43 rue du Moulin Bateau 94380 Bonneuil sur Marne
- ou virement sur compte CIC FACE Val de Marne **IBAN** n° FR76 3006 6103 3600 0202 -0650 196 BIC- CMCIFRPP

Attestation donateur, nécessaire à l'édition du reçu fiscal

Dans le cadre des articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts, déclare sur l'honneur que :

- ce don ne constitue en aucun cas une adhésion à FACE Val de Marne ;
- les contreparties matérielles (remise de bien ou prestations de services) éventuellement accordées par le club FACE Val de Marne présentent une disproportion marquée avec le montant du don versé, d'une valeur inférieure à 25% du don ;
- les actions soutenues par ce don sont conformes à l'Intérêt Général au regard **du champs d'action** «Œuvres ayant un caractère philanthropique, éducatif, social, humanitaire, sportif, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel, ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises(...)», **du mode d'action** : gestion désintéressée ; activité non lucrative ; action qui n'est pas menée au profit d'un cercle restreint de personnes.

Date / Lieu / Signature & Cachet